

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
ARRÊTÉ MUNICIPAL DE VOIRIE Réf. : ST/24-134

Le Maire de BOURG-LA-REINE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Pénal ;

Vu la Décision Municipale en date du 27 décembre 2023, fixant le montant des droits de voirie applicables à Bourg-la-Reine à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu l'arrêté municipal n°ST/24-132 en date du 6 mai 2024 réglementant provisoirement la circulation et le stationnement rue des Blagis, en raison de travaux de réalisation d'une entrée charretière du 20 au 25 mai 2024 ;

Vu la demande de prorogation de l'arrêté ST/24-132 formulée par l'entreprise AKRO-BAT en date du 14 mai 2024 ;

Considérant que les travaux de réalisation d'une entrée charretière au droit du 20 rue des Blagis à Bourg-la-Reine doivent se prolonger et qu'il convient par conséquent de proroger l'arrêté n° ST/24-132 jusqu'au 31 mai 2024 ;

Sur proposition des Services Techniques de la ville de Bourg-la-Reine ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Les entreprises désignées ci-dessous sont autorisées à occuper le domaine public pour entreprendre les travaux suivants :

Coordonnées du pétitionnaire	
AKRO BAT. 2 rue du Baron Gérard 78100 Saint-Germain-en-Laye	
Adresse des travaux :	<u>20 rue des Blagis</u>
Adresse de la réservation de stationnement : (si différente de l'adresse de la propriété)	<u>20 et 21/23 rue des Blagis</u>

Article 2 : Conditions de circulation et de stationnement

L'arrêté municipal n° ST/24-132 en date du 6 mai 2024 est prorogé jusqu'au 31 mai 2024, dans les mêmes conditions et sous les mêmes réserves.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Commissariat d'Antony, 50 avenue Galliéni 92160 Antony ;
- Monsieur le Capitaine, Commandant de la 21ème Compagnie d'Incendie de Clamart, 287 avenue du Général de Gaulle 92140 Clamart ;
- Centre de Secours de Bourg-la-Reine ;
- La Police Municipale de Bourg-la-Reine ;
- Comité AVH-Sud 92 – 2 rue des Écoles 92330 Sceaux ;
- Responsable de centre EFFIA, 66 boulevard du Maréchal Joffre 92340 Bourg-la-Reine ;
- VS-GP, 28, rue de la Redoute 92 260 Fontenay-aux-Roses ;
- Le pétitionnaire ;

Bourg-la-Reine, le 14 mai 2024

Pour ampliation,
Pour le Maire

Le Maire,
Signé : Patrick DONATH



Isabelle SPIERS

Maire Adjointe déléguée à l'Aménagement urbain et au cadre de vie.

Publication de l'acte sous forme électronique sur le site Internet de la Ville, le **21 MAI 2024**